



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS
Séance du 16 décembre 2025

N° 25.DS.395

OBJET : Subventions exceptionnelles aux associations sportives - Année 2025.

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le SEIZE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de DECEMBRE sous la présidence de Monsieur Roger PELLENC et la désignation de Madame Anne Priscille BAZELAIRE en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Henri LAFON, Marie Ange CONTÉ, Anne Priscille BAZELAIRE, Stéphane SAUVAGEON, Nathalie BRAMIN, Lucien GALLAND, Corinne DUPAQUIER, Jean Michel APPLANAT (à partir de 18h44), **Adjoint.**

Bernard ALAMELLE, Éric BANON, Valérie BARDISA (à partir de 18h52), Christina BÉRARD (à partir de 18h38), Nicole BLANC (à partir de 19h05), Pierre CRUMIÈRE, Jacqueline DESCAMPS, Jean Jacques DIAS, Pierre GABERT, Pierre GENIN, Yves GUEDJ, Agathe JOSEPH (à partir de 19h28), Nadine LEHMANN-DRIES (à partir de 18h37), Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Cédric PERRY (à partir de 19h37), Christophe SUTEAU, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Marie Christine AUDISIO à Jean François MIRETTI
Thierry DUBOIS à Henri LAFON
Maryse SOUCHAY à Jacqueline DESCAMPS

Absents :

Nadine LEHMANN-DRIES (jusqu'à 18h37)
Christina BÉRARD (jusqu'à 18h38)
Jean Michel APPLANAT (jusqu'à 18h44)
Valérie BARDISA (jusqu'à 18h52)
Nicole BLANC (jusqu'à 19h05)
Agathe JOSEPH (jusqu'à 19h28)
Cédric PERRY (jusqu'à 19h37)
Michel AUTRAN
Jacques BARONE
Caroline DANDRE
Anne Marie HUASCAR
Virginie LEGRAND
Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA

Mes chers collègues,

Afin d'aider les associations sportives pertuisiennes dans leur action pour la promotion des activités physiques et sportives, la ville de Pertuis leur apporte son soutien sous la forme d'une subvention financière ou par la mise à disposition d'équipements.

Exposé des motifs :

Au-delà des subventions attribuées sur la base de critères déterminés par la politique sportive municipale, certaines associations expriment des besoins exceptionnels au cours de la saison sportive.

Associations	Subventions exceptionnelles 2025 (en €)	Objets
Air Union Athlétic	3 500	Championnat de l'Union Européenne de boxe
Club Sportif Pertuisien	300	Plateau U9 de fin d'année du CSP Basket-ball
TOTAL	3 800	

Cette dépense sera prélevée sur le chapitre 30S.65748.CCPA du budget 2025.

Les subventions municipales ne pourront être versées qu'aux associations à jour de leurs obligations administratives.

Le remboursement, total ou partiel, pourra être exigé en cas de non-réalisation ou de réalisation partielle.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122.21, L2122.22, L2122.23 ;

VU la loi n°87-857 du 23 juillet 1987 modifiant l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

VU la demande du CSP section basket ;

Au vu de ce qui précède et où l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

A L'UNANIMITÉ

► **APPROUVE** l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations sportives telles qu'indiquées dans le tableau.

Le Directeur Général des Services,

Julien DALMAS,

Julien DALMAS
 Direction Générale des Services
 6 janv. 2026

Le Secrétaire de séance,

Anne Priscille BAZELAIRE

Anne-Priscille BAZELAIRE
 Elu DEEJ
 6 janv. 2026

Certifié exécutoire

Publié le 18 décembre 2025.